



**Procès-verbal de la 48^e réunion du Conseil d'administration
tenue le vendredi 21 février 2014 à 9h30, par vidéoconférence**

- Local 4412 de l'Édifice INRS à Québec
- Salle G-09 de l'Édifice 18 – campus de l'IAF à Laval

Étaient présents :

À Québec : Rudolf Bertrand, Magella Cantin, Françoise Labesse, Michel Leclerc
À Laval : Francine Lambert, Jacques Pelletier, Nicole Wragg

Était absent : aucune absence

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour
2. Acceptation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 8 novembre 2013
3. Suivi du procès-verbal du 8 novembre 2013
 - a. Contribution de l'INRS à l'APRES-INRS
 - b. Site Web de l'APRES-INRS
 - c. Procédures des activités hors APRES-INRS
4. Suivi du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 18 octobre 2013
 - a. Demande à la FRUQ : nombre de retraités CARRA
5. Activités récentes et prévues
 - a. Région de Québec
 - b. Région de Laval/Montréal
6. Réflexion sur les réunions du Conseil d'administration, incluant les *per diem*
7. Approbation de demandes d'adhésion de nouveaux membres et état des cotisations
8. Rapport financier
9. Divers
 - a. Prochaine Assemblée générale
10. Confirmation de la date de la prochaine réunion
11. Levée de la réunion

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

La réunion débute à 9h30. Au point 9 – *Divers*, il est proposé d'ajouter a) *Prochaine Assemblée générale*.

Sur proposition de Michel Leclerc, appuyée par Magella Cantin, l'ordre du jour est accepté avec la modification proposée.

Résolution CA48-février-21-14-01

2. Acceptation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 21 février 2014

Sur proposition de Nicole Wragg, appuyée par Francine Lambert, le procès-verbal est accepté tel que déposé, sous réserve de corriger quelques coquilles dans le texte.

Résolution CA48- février-21-14-02

3. Suivi du procès-verbal du 8 novembre 2013

a. Contribution de l'INRS à l'APRES-INRS

Rudolf Bertrand fait le résumé d'une rencontre tenue le 17 février dernier avec Claude Mailhot, le nouveau directeur du Service des ressources humaines de l'INRS. Magella Cantin et Michel Leclerc y participaient. Isabelle Genest, conseillère en ressources humaines, accompagnait Claude Mailhot. Les représentants de l'APRES-INRS ont présenté un historique de notre association, un dossier des activités tenues au cours des deux dernières années ainsi que de l'évolution de notre budget et de la contribution financière de l'INRS. Claude Mailhot a déclaré qu'il ferait un suivi auprès de la direction de l'INRS et qu'il nous reviendrait dans les deux semaines suivant la rencontre concernant la reprise du versement d'une aide financière.

Une discussion s'ensuit advenant que la réponse de l'INRS soit encore négative. Il est convenu qu'un dossier sur les besoins d'aide financière de notre association serait présenté à Daniel Coderre, directeur général de l'INRS. En vertu de la *Déclaration de l'INRS sur la participation des retraités membres de l'APRES-INRS à la vie communautaire et universitaire de l'INRS*, ce dernier a la responsabilité de voir à l'application de cette déclaration. Rudolf Bertrand et Michel Leclerc verront à la préparation de ce dossier. Enfin, Jacques Pelletier préparera un projet de révision de la déclaration mentionnée ci-dessus, incluant une clause prévoyant le versement d'une subvention annuelle fixée, après discussions des membres du CA, à 6 500 \$.

b. Site Web de l'APRES-INRS

Pour faire suite à son courriel transmis le 17 février dernier, Magella Cantin, responsable de ce projet, demande aux membres du Conseil s'ils ont des commentaires à présenter sur le projet du nouveau site Web. Il est convenu d'ajouter dans le site tous les procès-verbaux des CA et des Assemblées générales. Après discussions, Magella Cantin prie les membres du CA de lui faire parvenir leurs commentaires par courriel dès que possible. Enfin, les membres du Conseil se déclarent très satisfaits du nouveau site.

c. Procédures des activités hors APRES-INRS

Rudolf Bertrand a transmis avec l'ordre du jour de la présente réunion le document «Marche à suivre lors d'activités sociales». Cette marche à suivre a été mise en place en novembre 2011. Après discussions, il est convenu d'ajouter l'Association des retraités de la Téléq dans ce document. Magella Cantin fera le suivi auprès de cette association afin d'obtenir son accord.

4. Suivi du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 18 octobre 2013

a. Demande à la FRUQ : nombre de retraités CARRA

Rudolf Bertrand informe les membres du CA qu'une proposition a été adoptée à ce sujet lors de la dernière réunion de la FRUQ. Cette dernière se chargera de demander à chacune des associations de retraités du réseau de l'UQ le nombre de retraités participant à l'un des régimes de retraite administrés par la CARRA.

5. Activités récentes et prévues

Avec la convocation à la présente réunion, les membres du Conseil ont reçu une liste des activités proposées par Françoise Labesse pour la région de Québec et une autre de Nicole Wragg pour la région de Laval/Montréal. Les membres de CA désirent les féliciter. Le CA souhaite choisir les prochaines activités à offrir aux membres d'ici la fin de l'année financière en cours, soit le 31 août 2014.

a. Région de Québec

Comme à chaque année, la journée de l'UQ est prévue en août prochain, soit le jeudi 7 août 2014. Cette activité est retenue par le CA. Les membres des régions de Québec et de Laval/Montréal seraient invités à y participer. De plus, l'activité «Les Violons du Roy» du 1^{er} mai 2014 pourrait être également offerte aux membres de la région de Laval/Montréal. Un tarif réduit pour un groupe de 20 personnes et plus est disponible. On pourrait inviter les membres d'autres associations de retraités du réseau de l'UQ de la région de Québec.

b. Région de Laval/Montréal

Pour cette région, Francine Lambert propose d'offrir un repas à la cabane à sucre en mars prochain. Les participants défraieraient entièrement le coût de cette activité.

Il est convenu que Françoise Labesse et Francine Lambert réviseront les activités qui pourraient être offertes aux membres de leur région respective. Ces propositions seront transmises par courriel aux autres membres du CA. Conformément au budget 2013-2014 adopté, le coût de ces activités sera entièrement payé par les participants.

6. Réflexion sur les réunions du Conseil d'administration, incluant les *per diem*

Lors de la dernière réunion du CA, Michel Leclerc rappelle que les membres du Conseil se sont interrogés sur le montant des *per diem* alloués à chacun des membres du CA lors des réunions du CA, soit 30 \$ ou 45 \$, selon le cas. À cet effet, il dépose un document «Réexamen des *per diem* pour les réunions du CA» et en fait la présentation. Il est rappelé que ce réexamen s'inscrit dans le contexte de la fin de l'aide financière qui était accordée par l'INRS.

Depuis la formation de l'APRES-INRS, les dépenses des membres du CA étaient remboursées selon la distance entre le domicile du membre et le lieu de la réunion. Les dépenses suivantes étaient considérées : frais de déplacement en auto, stationnement et repas, pour des déplacements locaux (moins de 20 km), intermédiaires (entre 20 et 50 km) et interurbains (plus de 50 km). La proposition qu'il soumet ferait en sorte que le coût total des *per diem* passerait de 240 \$ à 190 \$ par réunion, soit une économie de 50 \$ par réunion du CA. Il s'ensuit une discussion.

Sur proposition de Francine Lambert, appuyée par Magella Cantin, la proposition suivante est adoptée :

Le principe général suivant encadre cette révision : les montants alloués doivent être suffisants, sans les excéder, pour couvrir les dépenses habituellement encourues par un membre du CA pour les réunions auxquelles il participe. De la même façon, ce principe s'applique dans le cadre de l'exécution des mandats spéciaux soit en fonction des statuts et règlements, soit en fonction de décisions du CA.

Les dépenses reconnues sont les suivantes :

	Déplacements	
	Locaux (moins de 20 km)	Intermédiaires (de 20 à 50 km)
Déplacement en automobile	oui	oui
Stationnement	oui	oui
Repas	non	Un seul
Frais de bureau	oui	oui

Évaluation des dépenses

Les dépenses de déplacement reconnues sont évaluées pour chaque membre en tenant compte de sa localisation par rapport au lieu de la réunion à laquelle il participe.

Les dépenses de repas sont fixées à 20\$ pour tenir compte du coût du repas, des taxes et du service.

Les frais de bureau sont évalués en tenant compte du nombre de feuilles à imprimer pour les réunions du CA et l'exécution des mandats spéciaux.

Paramètres utilisés

Le montant remboursé par Km est celui utilisé par l'INRS pour rembourser les dépenses «automobile» de ses employés (référence décembre 2013).

Le tarif de stationnement pour Québec est celui de la société Vinci Park qui est le nouvel opérateur du stationnement.

Le coût d'un repas à Québec est le tarif du "menu des habitués" d'un restaurant à proximité du lieu de réunion.

Le coût des photocopies vient de l'entreprise "Bureau en gros". Le nombre est basé sur l'expérience de l'année 2012-2013.

Révision annuelle

Les montants ainsi calculés sont révisés annuellement au début de septembre pour tenir compte de la variation des coûts de référence. De plus, une révision sera faite immédiatement suite à un changement de situation d'un membre ou de son remplacement le cas échéant.

En conséquence, les *per diem* accordés à chacun des membres actuels du CA sont les suivants :

Magella Cantin : 90 \$
Rudolf Bertrand : 40 \$
Nicole Wragg : 20 \$
Françoise Labesse : 10 \$
Francine Lambert : 10 \$
Jacques Pelletier : 10 \$

La présente résolution entre en vigueur dès la présente réunion du CA.

Résolution CA48- février-21-14-03

7. Approbation de demandes d'adhésion de nouveaux membres et état des cotisations

Michel Leclerc fait la présentation du tableau «*Suivi des inscriptions des membres en 2013-2014*» et la «*Liste des nouvelles inscriptions*» qu'il a transmis par courriel aux membres du CA le 20 février dernier. Une nouvelle demande d'adhésion a été reçue depuis la dernière réunion du CA, soit celle de Sylvie Doré, en congé de préretraite. On compte actuellement un total de 72 membres, soit le même nombre que pour l'année 2012-2013.

Conformément à la Procédure d'approbation de l'adhésion à l'INRS adoptée par le CA (résolution CA42-fév-8-13-06), sur proposition de Magella Cantin, appuyée par Francine Lambert, le Conseil accepte l'adhésion du nouveau membre suivant : madame Sylvie Doré.

Résolution CA48- février-21-14-04

Enfin, Francine Lambert vérifiera la date de la retraite de Michelle Dubrule-Boulay, cette information n'ayant pas été donnée lors de son adhésion.

8. Rapport financier

Michel Leclerc présente les deux documents qu'il a transmis par courriel le 20 février dernier, soit : *l'État des dépenses et des revenus au 18 octobre 2013* et *l'État de l'évolution de l'encaisse 2013-2014*.

Sur proposition de Francine Lambert, appuyée par Magella Cantin, le rapport financier déposé par le trésorier est accepté.

Résolution CA48- février-21-14-05

9. Divers

a.

Magella Cantin est d'avis qu'il faudrait fixer la date de la prochaine Assemblée générale afin d'en informer dès maintenant les membres. Après discussions, la date de la prochaine Assemblée générale sera le 3 octobre 2014. Le lieu reste à confirmer, mais elle devrait se tenir à Québec. Magella Cantin en informera par courriel les membres dans les meilleurs délais. De plus, il ajoutera cette information sur le site Web de l'APRES-INRS.

10. Confirmation de la date de la prochaine réunion

La prochaine réunion du CA se tiendra le vendredi 30 mai 2014 à 9 h 30.

11. Levée de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, Magella Cantin, appuyé par Michel Leclerc, propose la levée de la réunion à 11h20.

Jacques Pelletier
Secrétaire

Rudolf Bertrand
Président

Accepté par le Conseil d'administration lors de sa réunion tenue le 30 mai 2014